JOURNÉE TECHNIQUE

FEMMES ET SPORT

Actes de la journée technique :
« la prise en compte des enjeuxde la mixité
dans les formations de l'encadrement sportif »

INSEP

JEUDI 29 JANVIER 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

SEMC
Pôle Ressources National

Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

CREPS PACA
Site d'Aix-en-Provence
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 Aix-en-provence Cedex 2
Tel : 06 26 91 48 54 - 04 42 93 80 28
prn@semc.sports.gouv.fr / www.semc.sports.gouv.fr

Table des matières

Préambule 4
La lecture de la feuille de route offre un éclairage spécifique 4
Un enjeu fédral fort… 4
Comprendre pour mieux agir… 4

Ouverture institutionnelle et approche interministérielle de la mixité 5
Une vision pour le sport 5

L'approche de la mixité selon le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les les hommes 8
L'intérêt de la mixité et de la « déstigmatisaion» du secteur sport 8
Quelques chiffres clés 8
Dispositifs suivants incitatifs 8
Une construction législative progressive 8
Le sport féminin dans les médias 9
Conclusion 10
Infos et ressources complémentaires 10

Le regard de l'entreprise sur la mixité 11
La mixité, vecteur de performance et d'efficacité en entreprise.
L'exemple du Groupe Randstad France 11
Systématiser l'approche Égalité F/H dans les négociations 12
Former et sensibiliser 12
Intégrer l'égalité F/H dans les process RH 13
Communiquer et impliquer les salarié(e)s 13
En conclusion 13
Infos et ressources complémentaires 13

La mixité filles-garçons : de quoi parle-t-on ? 14
Les enjeux de la mixité filles-garçons dans les pratiques sportives et de loisirs : approche sociologique de la mixité 14
Définition 14
Le poids des stéréotypes de sexe 15
Espace public et pratiques de loisirs : exclusion des filles et contrôle social 16
Principes généraux d'actions 17
Conclusion 17

Élements de conclusion de la journée technique 18

Bibliographie 20

PRÉAMBULE

Les journées techniques (JT), proposées par le Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté», sont des journées d'échange, de mutualisation et de formation, destinées aux professionnels et visant l'approfondissement et l'analyse des pratiques professionnelles.
Pour cette deuxième édition des JT, c'est le thème de la formation de l'encadrement comme levier de développement de la mixité dans le sport qui sera abordé.

La feuille de route égalité entre les femmes et les hommes du Ministère fixe les principaux objectifs à atteindre en matière d'équilibre femme/homme.
Or, de nombreuses mesures et actions se rapportent au secteur de la formation et ont commencé à être mises en place dès 2013.

LA LECTURE DE LA FEUILLE DE ROUTE OFFRE UN ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUE

• Mesure 2 (accès à la pratique) - action 4 : proposer des contenus pédagogiques adaptés aux différentes offres de formation (éducateurs bénévoles, éducateurs professionnels, arbitres,...) et qui visent à mieux prendre en compte l'égal accès des femmes et des hommes à la pratique d'APS.

• Mesure 4 (haut niveau) - action 3 : renforcer les compétences de l'encadrement technique par l'identification et la prise en compte des spécificités des sportives de haut niveau ; augmenter la mixité dans l'encadrement technique des sportives de haut niveau.

• Mesure 5 (lutter contre les discriminations) - action 2 : systématiser l'intégration d'un module d'information et de sensibilisation sur les violences et les discriminations, notamment celles à l'égard des femmes, au programme de formation des cadres sportifs.

• Action 3 : développer et promouvoir des outils de sensibilisation et d'information sur la lutte contre les violences et discriminations à l'égard des femmes sportives à destination des acteurs du champ sportif.

UN ENJEU FÉDRAL FORT...

La journée technique « formation et mixité » répond aux besoins générés par la mise en place des plans de féminisation. La formation constitue un des leviers possible de la féminisation actionné par les fédérations sportives. En effet 79,7 % des plans utilisent le levier de la formation et déclarent organiser des formations spécifiques à la thématique : la formation constitue bien une des clés de réussite de la politique de l'Etat en faveur des publics éloignés du sport et notamment les femmes.

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR...

L'encadrement de la pratique sportive doit-il être mixte pour générer de la mixité sur les terrains de sport ? (théorie du modèle).
La mixité est-elle une condition suffisante de l'égalité ?

Permet-elle d'accéder à l'égalité des sexes, valeur apparemment convoitée par notre société ?

L'enjeu de cette journée technique dédiée « à la question de la mixité dans les formations de l'encadrement » est de donner suffisamment d'éléments de compréhension sur les plans conceptuels, techniques et pédagogiques pour in *fine*, générer des formations qui favoriseront la mixité dans le sport.

Ouverture institutionnelle et approche interministérielle de la mixité

La question de l'égalité entre les hommes et les femmes préoccupe depuis de nombreuses années les institutions d'État. La mixité, c'est-à-dire le principe même qui va à l'encontre de la séparation des sexes, semble s'imposer comme une étape vers l'égalité des sexes. Qu'en est-il réellement ?
Aujourd'hui c'est la recherche d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans le champ sportif (parité dans les instances de gouvernance, place des femmes dans le sport de haut niveau et de la pratique sportive pour tous, sa représentation dans les médias...) qui prévaut. A ce titre cette recherche d'équilibre s'inscrit dans les priorités du plan d'action interministériel et, est au cœur de l'action du ministère.

TAUX DE PRATIQUE DES APS

En 2010 : 87 % des femmes et 91 % des hommes âgés de 15 ans et plus déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive (APS) au cours des 12 derniers mois, même de façon occasionnelle, y compris pendant les vacances.

Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS
Champ : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer) et âgées de 15 ans et plus.

Une vision pour le sport

Par Cédric CHAUMOND - Adjoint à la cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DSB1)
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Le sport doit permettre la rencontre, l'émancipation, et être un lieu d'inclusion sociale. En un mot, il doit constituer un outil de socialisation de premier plan, chose qu'il n'est pas intrinsèquement.

Or les constats montrent que les femmes n'ont aujourd'hui pas encore toute leur place dans le sport. Le développement des pratiques sportives féminines et la mixité des institutions sportives sont des objectifs assumés de la politique sportive de l'Etat depuis une quinzaine d'années.

Cette politique s'est traduit d'une part, par un dispositif législatif et réglementaire, notamment en matière de représentativité des féminines au sein des instances dirigeantes, d'autre part, par une organisation spécifique pour l'accompagnement des projets avec la mise en place en 2006 d'un pôle ressources national dédié.

Une dimension interministérielle

Cependant si l'on veut des résultats et que l'action de l'État ait suffisamment de poids, il importe que ce sujet soit porté à un niveau interministériel, et ce, afin que la féminisation soit envisagée de manière globale dans la société. C'est pourquoi le ministère s'est engagé pleinement dans les travaux du premier Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cependant si l'on veut des résultats et que l'action de l'Etat ait suffisamment de poids, il importe que ce sujet soit porté à un niveau interministériel, et ce, afin que la féminisation soit envisagée de manière globale dans la société. C'est pourquoi le ministère s'est engagé pleinement dans les travaux du premier Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lancée en septembre 2012, la conférence de l'égalité entre les femmes et les hommes visait à définir, pour chaque ministère, une feuille de route pour les quatre ans à venir. La feuille de route assignée au ministère et actée par le comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012 a été élaborée selon six mesures qui concernent la politique sportive :
1. Féminiser les instances dirigeantes des fédérations sportives agréées et de leurs associations affiliées.
2. Développer la pratique sportive des féminines en corrigeant les inégalités d'accès, notamment dans les quartiers urbains sensibles.
3. Féminiser l'encadrement technique (bénévole et professionnel) des activités physiques et sportives.
4. Promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le sport de haut niveau.
5. Lutter contre les discriminations et toutes autres formes de violences faites aux femmes dans le cadre du champ sportif.
6. Promouvoir la diffusion des épreuves sportives féminines dans les programmes télévisés.

La 6ème mesure s'est concrétisée notamment, avec la deuxième édition des 24 heures du sport féminin. En un an, la place des femmes dans la médiatisation du sport est passée de 7 à 15% (source CSA).

L'ACCES DES FEMMES A LA PRATIQUE SPORTIVE LICENCIEE

Le pourcentage de licences féminines est de 36.9%

Des mesures qui nécessitent l'implication de tous

Ces mesures nécessitent d'engager durablement les fédérations sportives, leurs instances déconcentrées et leurs clubs affiliés dans des plans d'actions visant à changer durablement les mentalités.
Le changement initié par la loi du 4 août 2014 vise à féminiser durablement les instances dirigeantes des fédérations.
Même si la vigilance ne doit pas baisser, la féminisation du sport français ne devrait plus pouvoir reculer. Il faut néanmoins œuvrer pour l'accélérer pour tendre le plus rapidement vers la parité.
La feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes assignée au ministère prévoit que des actions innovantes seront mises en œuvre, notamment pour promouvoir des mesures en faveur d'une meilleure articulation des temps, professionnels et personnels, au bénéfice des femmes mais aussi des hommes et dans une logique de modernisation de l'action publique. Des actions seront également mises en œuvre pour lutter contre les préjugés et toutes les formes de discriminations.

Le ministère au cœur de l'impulsion et de la mobilisation

Aussi, notre rôle ne doit pas rester dans la seule observation. C'est pourquoi le ministre souhaite engager des actions mobilisatrices et engageantes pour la féminisation du sport. C'est l'objectif des plans de féminisation demandés à l'ensemble des fédérations sportives, c'est l'objectif de Marie-Françoise Potereau, nommée CTS interfédérale sur ce sujet. C'est un des objectifs du PRN SEMC en produisant des ressources techniques et pédagogiques à disposition des réseaux des acteurs du sport. A titre d'exemple, on peut ici citer le guide pédagogique à l'attention des acteurs de la formation visant à prendre en compte la lutte contre les conduites sexistes dans les métiers du sport et de l'animation. C'est un objectif que nous partageons tous ici.

La journée technique organisée aujourd'hui par le PRN SEMC, avec l'appui de la DRJSCS du Limousin, du SDFE, de l'association Fémix'sports et des fédérations de triathlon et sports pour tous, vise à apporter des éléments techniques pour accroître l'intégration des enjeux liés à la mixité dans les actions et les stratégies de formation des acteurs du sport.

La formation, un levier puissant dans la conduite du changement

Le levier de la formation est un levier puissant dans la conduite du changement ou de l'évolution des représentations.
Il permet d'agir sur les représentations des hommes et des femmes. Il permet d'accompagner, d'impulser, des conditions d'accueil, que ce soit dans la pratique ou dans l'encadrement, mais il permet aussi de susciter l'engagement des femmes et des jeunes filles pour pratiquer ou encadrer une APS.
In fine, le levier de la formation ne doit pas viser la féminisation du sport (dynamique de contrainte imposée aux acteurs). C'est bien la valorisation de la mixité en tant qu'enjeu de promotion des valeurs républicaines, mais aussi en tant que vecteur de performance des structures du sport, qui doit être recherchée. Promouvoir ces enjeux de la mixité, former les acteurs du sport sur la prise en compte de ces enjeux de la mixité dans tous leurs secteurs d'activités, c'est les engager dans une dynamique constructive.

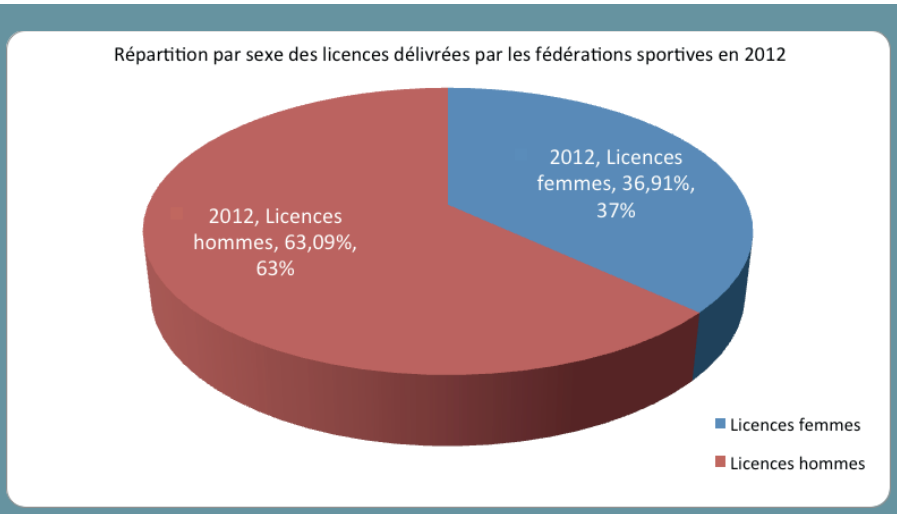

LE NOMBRE DE LICENCES DELIVREES PAR LES FEDERATIONS SPORTIVES A DES FEMMES

Entre 2008 et 2012, les licences délivrées à des femmes ont progressé de 13,43% (+ 663 745 licences) quand celles délivrées à des hommes ont progressé de 5,81% (+525 894 licences)

L'ABANDON DE LA PRATIQUE SPORTIVE LICENCIEES

Un abandon de la pratique sportive à l'adolescence plus marquée chez les jeunes filles : -45 % : baisse enregistrée de la pratique sportive des filles à l'adolescence
L'adolescence (14-20) est une période où l'abandon de la pratique, par rapport aux 7 – 13 ans et toutes fédérations confondues, est plus important chez les filles (-45%) que chez les garçons (-35%).

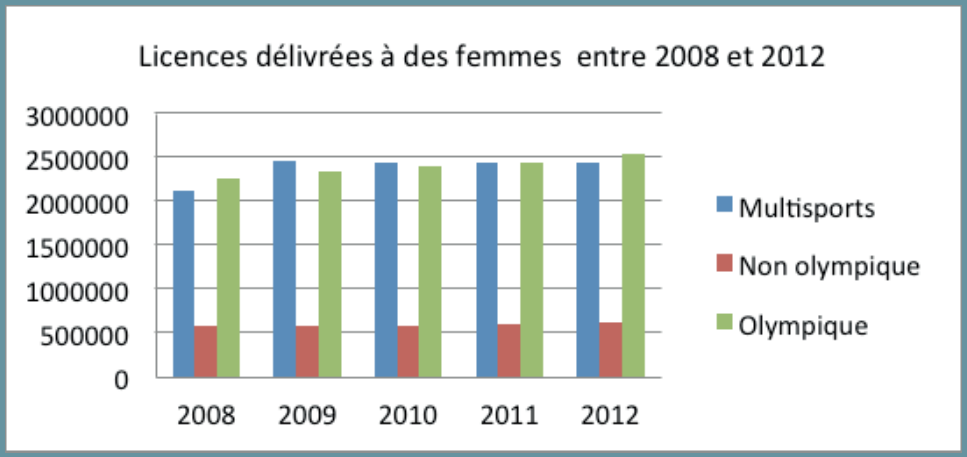

Source : MSJEPVA – MEOS – « données détaillées »

L'approche de la mixité selon le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les les hommes

Aurélie MARTIN - Chargée de mission «Sport, Culture, Média»
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie personnelle et sociale

L'intérêt de la mixité et de la « déstigmatisation » du secteur sport

La politique en faveur de la mixité n'est pas spécifique au sport. En référence à ses valeurs fondatrices, le sport peut être considérer comme levier de changement. La démarche qui est engagée par le ministère des sports est à valoriser.

Quelques chiffres clés

• 80% des tâches domestiques continuent d'être assurées par les femmes.
• Un écart de rémunération de 27 % sépare toujours aujourd'hui les hommes et les femmes, lesquelles constituent 80 % des salariés à temps partiel.
• 12,5% de femmes à la présidence d'une fédération sportive en 2012 alors qu'elles représentent 18.1% des dirigeantes de sociétés salariées.

Dispositifs suivants incitatifs

La réalité des chiffres illustre donc une inégalité encore marquée entre les femmes et les hommes qui prend ses racines dans les représentations sexuées que nous pouvons avoir. La mixité est un levier puissant dans la promotion de l'égalité. Elle est facteur de cohésion sociale, de performance, de stimulation.
Le gouvernement a donc inscrit sa démarche dans une logique d'approche intégrée de l'égalité, mobilisant toutes les politiques publiques.

Une construction législative progressive

- Les lois sur l'égalité professionnelles (1972, 1983, 2001 et 2006)
- Les lois dites sur la parité (2000, 2003, 2007, 2008 et 2011)
- Les lois sur les violences faites aux femmes (1980, 1992, 2002, 2006 et 2010)

PRESIDENCE DE FEDERATION OLYMPIQUE :

1 femme présidente (de la FF d'escrime)

La loi du 4 août 2014

La loi du 4 août 2014 vise directement le sport. D'autres, même si elles ne ciblent pas ce domaine, le touchent finalement également (lutte contre les violences, articulation des temps de vie, lutte contre les stéréotypes, mixité professionnelle...).
La loi du 4 août 2014 illustre cette volonté de faire évoluer cette situation.
La loi vous accompagne donc désormais à promouvoir et mettre en place des dispositifs visant à plus d'égalité.
Un des enjeux est de faire évoluer les pratiques et proposer des contenus dans le respect de tous et toutes.

POURCENTAGE DE FEMMES AU SEIN DES 3 FONCTIONS DE PRESIDENT(E), SECRETAIRE GENERAL(E) ET TRESORIER(E) DES FEDERATIONS SPORTIVES POUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Les femmes représentent :
12,5% des présidents,
22,9% des secrétaires généraux
13,5% des trésoriers.

FONCTION DE DTN

Les missions de DTN sont confiées à 7 femmes contre 3 lors de la précédente olympiade.

Les deux principaux articles visant spécifiquement le sport

▪ L'article 63 avec l'introduction progressive du principe de parité dans les instances de gouvernances des fédérations sportives agréées.
Les choses changent progressivement grâce aux textes législatifs et à l'accompagnement des dirigeants pour faire évoluer leur organisation.
Ainsi, le taux de féminisation des conseils d'administration du CAC 40 a fait un véritable bond en avant, passant de 10.5 % en 2009 à 26.8 % en 2013.

• L'article 56 vise à préciser les compétences du CSA. Désormais, il veille à une juste représentation des femmes dans les médias, que ce soit en matière de place des femmes (expertes, journalistes...) mais également en matière de programmes et de contenus.
Par ailleurs aujourd'hui, on agit au cœur de la responsabilité sociétale des entreprises qui ont pris conscience que la société évoluait et que les programmes diffusés n'étaient plus nécessairement en adéquation avec les attentes du public, qu'une plus grande mixité devait être mise en œuvre dans l'offre diffusée.

LE SPORT FÉMININ DANS LES MÉDIAS

La médiatisation du sport féminin a, elle aussi, évolué. En 2012, 7 % des retransmissions sportives étaient consacrées aux femmes, 9 % sur les chaines payantes. En 2014, 15 % sont féminines.
Par ailleurs, au CNDS, une enveloppe de 1 M € a été allouée à la création d'un fonds de soutien aux fédérations sportives pour assurer le financement de la production audiovisuelle du sport féminin ou du handisport, qui sont aujourd'hui sous-médiatisés. Elle permettra de lever le frein que constituent les coûts de production et de diffuser plus de sport féminin afin d'assurer une plus grande mixité des programmes sportifs.

La diffusion de sport féminin représente seulement 7% du volume global de retransmissions sportives.

Source : Etude HAVAS Sport entertainement/ESSEC, 2013

Conclusion

« La prise en compte de la mixité peut conduire l'ensemble des acteurs impliqués à s'interroger sur leurs pratiques, leurs manières d'appréhender le public. Il s'agit donc de s'inscrire dans une démarche inclusive, de créer une nouvelle dynamique de groupe, un challenge motivant. Il s'agit véritablement d'une chance de partage et d'enrichissement mutuel, de mieux-vivre ensemble. Certains aménagements sont bien sûr nécessaires tels que la mise en place de démarches participatives et d'outils spécifiques. La formation est un des leviers essentiels pour redonner du sens à la pratique des professionnels et conduire ainsi au changement, à l'évolution des pratiques et des orientations jusqu'alors considérées comme classiques. »

Infos et ressources complémentaires

Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport. MJSEPVA, Janvier 2013
http://doc.semc.fr/documents/Public/guide_juridique_prevention_lutte_violences_sport_11012013.pdf

Feuille de route de l'égalité entre les femmes et les hommes- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/DEF-Feuille_de_Route_sports_jeunesse.pdf

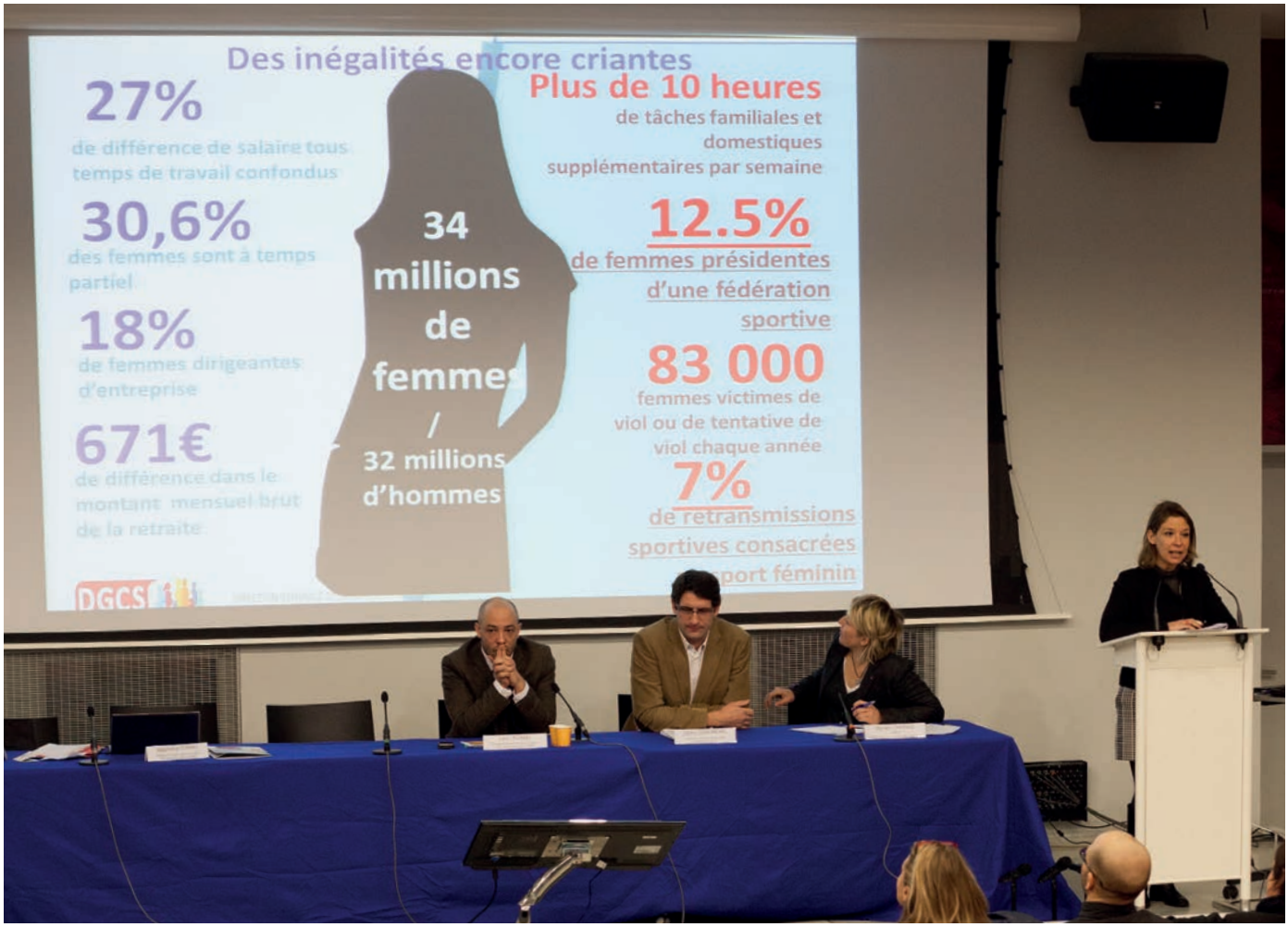

Le regard de l'entreprise sur la mixité

Aline CRÉPIN – Responsable RSE de Randstad

La mixité, vecteur de performance et d'efficacité en entreprise. L'exemple du Groupe Randstad France

Éléments de contexte – Randstad

Intermédiaire de l'emploi, le Groupe Randstad France est engagé de longue date dans la promotion de l'égalité professionnelle. Composé à 75 % de femmes, le groupe place l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes parmi ses priorités stratégiques.

Le label Égalité Professionnelle délivré par l'AFNOR témoigne des actions du groupe en matière de :
• communication auprès des collaboratrices et collaborateurs,
• gestion des ressources humaines et management,
• parentalité et équilibre des temps de vie dans le cadre professionnel.

Le Groupe Randstad a également obtenu en juin 2011 **le label égalité professionnelle européen GE-ES** (Gender Equality European Standard). Le groupe compte ainsi parmi les six premières entreprises mondiales à être récompensées pour leur engagement en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes.
Face aux enjeux du marché du travail, le groupe Randstad France se positionne comme un acteur majeur de l'emploi. Spécialiste des services en Ressources Humaines, le groupe intervient sur toutes les étapes de la vie professionnelle : recrutement, intégration, management, formation et mobilité. Randstad en chiffres :

- 3800 salarié(e)s
- 350.000 intérimaires /an
- 75% de femmes
- 60% de femmes Responsables ou Directrices d'agence (45% en 2009)
- 51% de femmes niveaux 6 et 7 (responsables de départements et directrices) (40% en 2009)
- 25% de femmes au Comex en 2015 (0% en 2009).

Un outil pour développer la mixité : les labels certifications

Il existe de nombreux labels : le label égalité professionnelle F/H (2008) et le label diversité (2009). Les deux labels sont audités par AFNOR Certification et délivrés par l'État après consultation des partenaires sociaux lors d'une commission de labellisation.
Le label GEES (Gender Equality European Standard) (2011) quant à lui est délivré par Bureau Veritas après audit sur site.

Une condition au développement de la mixité en entreprise : impliquer de la Direction générale

L'implication de la Direction générale s'est notamment traduite par :

- un sponsor au plus haut niveau de l'entreprise avec des prises de parole régulières sur l'égalité F/H (notamment refus des plaisanteries sexistes).
- un COMEX formé à l'égalité professionnelle avant le déploiement de la politique RSE (2009).
- un bilan annuel des actions en CODIR.

SYSTÉMATISER L'APPROCHE ÉGALITÉ F/H DANS LES NÉGOCIATIONS

- Inclure systématiquement des éléments sur l'égalité F/H dans les accords autres que celui sur l'égalité professionnelle F/H.

Exemple : La prise en charge des cotisations patronales pour les personnes à temps partiel qui souhaitent cotiser à temps plein avait été initiée dans l'accord senior de 2009 et confirmée et étendue dans l'accord égalité professionnelle F/H de 2011

FORMER ET SENSIBILISER

Depuis trois ans : sensibiliser par l'humour => une pédagogie par l'humour plus efficace que la culpabilisation ou que la stigmatisation !

- Calendriers stéréotypes dont la campagne 2013 sur l'égalité professionnelle F/H exclusivement
- Sur intranet
- Par affichage dans les agences/siège

Intégrer l'égalité F/H dans les process RH

Sur l'évolution de carrière :

- un outil majeur, la « Revue des Talents » :
  - pour tous les collaborateurs/trices
  - avec un rappel des engagements en matière d'égalité F/H lors de chaque « Revue des Talents »
  - avec un suivi du taux de femmes promues et par niveau
  - *Assessment center* pour objectiver les promotions

En matière de rémunérations :

- étude avec un prestataire extérieur
- détail de ce qui compose la rémunération pour isoler les écarts attribuables au simple fait d'être une femme
- instructions aux managers et simulateur lors des choix d'augmentation

Communiquer et impliquer les salarié(e)s

- vigilance rédactionnelle (clause systématique) et mixité des visuels.
- communication sur les métiers avec visuels non stéréotypés.

En conclusion

« Faire évoluer les représentations et les comportements n'est pas un mécanisme automatique ou naturel. Il est le produit de la volonté. Il faut OSER ! »

Infos et ressources complémentaires

Découvrez la politique RSE de Randstad :
http://www.grouperandstad.fr/rse/egalite-professionnelle/engagements/

La mixité filles-garçons : de quoi parle-t-on ?

Les enjeux de la mixité filles-garçons dans les pratiques sportives et de loisirs : approche sociologique de la mixité

Florence ABADIE- Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - DRJSCS Aquitaine

Définition

La mixité est un processus désignant la mise en coexistence des deux sexes dans un même espace social (G. FRAISSE). Certains sociologues utilisent le concept de « rapports sociaux de sexe » :

- les sexes sont des constructions sociales faites à la fois de complémentarité, d'opposition mais aussi de subordination hiérarchique
- c'est dans et par ces rapports que se constituent les identités sexuelles
- celles-ci prennent l'apparence de réalités naturelles, tenues pour immuables et intangibles. Or, les identités sexuelles ne sont que des artefacts.

La mixité n'est pas une évidence

Dans les cours de récréation comme dans les espaces de loisirs et sportifs, la mixité n'est pas effective :

- ni de façon spontanée, garçons et filles restant entre pairs,
- ni même lorsque ces temps sont encadrés et organisés, dans un accueil collectif pour mineurs (ACM) ou un club de sports.

Des différences d'accès aux activités sportives

- Les femmes ne pratiquent pas les mêmes disciplines sportives que les hommes
- Plus le sport requiert un engagement physique, moins on voit de filles. On les retrouve plutôt en danse, gymnastique, équitation, patinage, natation et randonnée pédestre. Elles pratiquent plus fréquemment des sports de santé, d'entretien et de nature
- Elles font du sport moins fréquemment que les hommes et de manière moins intensive, ont des pratiques différentes, demeurent sous-représentées dans l'encadrement sportif et la prise de décision
- Différences selon les milieux sociaux. Les femmes de milieux populaires sont moins pratiquantes
- Globalement, la pratique sportive augmente avec le niveau social, de diplôme et le niveau de revenus

Les enjeux de la mixité dans le champ sportif

Les pratiques sportives constituent des espaces de socialisation et de construction de soi. Elles sont intéressantes à analyser du point de vue :

- de la transmission des stéréotypes de sexe
- des effets liés au genre car elles sont souvent l'objet d'une vision naturalisante
- d'un postulat selon lequel l'enfant ou l'adolescent est un acteur, libre de ses choix

Le simple accès des filles et des garçons aux activités de loisirs et sportives n'est pas une garantie ni du « vivre ensemble », ni de l'égalité. Sans prise de conscience des mécanismes en place dans la reproduction des stéréotypes de sexe, les pratiques sportives et de loisirs renforcent la séparation des sexes

et leur hiérarchisation. Il y a donc un enjeu fort pour les professionnels pour réorienter leur action et penser différemment les séances pédagogiques.

Le poids des stéréotypes de sexe

Le poids des stéréotypes de sexe dans les choix et les modalités de pratiques est très important dans le sport :

- parce que la **référence biologique** y est très forte
- et parce que le sport demeure perçu comme une activité véhiculant des **valeurs masculines** (art de la guerre, imaginaire collectif
- aux garçons, on attribue le développement des capacités musculaires, d'endurance et de résistance à l'effort, et la pratique de sports d'équipe, de combat et de contact
- aux filles, l'apprentissage de la grâce, de la souplesse, de l'agilité et du maintien corporel, dans des sports où la distanciation physique (rareté des contacts) ou bien l'expression des émotions sont de mises

Le rôle de la socialisation familiale

Le choix d'une discipline sportive par les enfants et leurs parents se réalise très souvent en conformité au rôle attendu de genre, contribuant à hiérarchiser les sexes et à renforcer les stéréotypes. Ces choix reposent sur un « ordre naturel des sexes », des goûts considérés comme innés, le tout s'inscrivant dans un discours égalitaire, de neutralité et d'universalité sur les « valeurs du sport », des valeurs dites « citoyennes ».

Or, peu de parents sont sensibilisés à la dimension sexuée des pratiques sportives. Au contraire, « Les modes de transmission familiale de ces activités, de père en fils et de mère en fille, renforcent l'attrait des enfants pour des activités associées au féminin ou au masculin » *(Christine MENESSON, Gérard NEYRAND)*. Même les parents souhaitant transmettre d'autres intentions éducatives dans ce domaine se heurtent aux influences extérieures des pairs, des médias et/ou d'autres sources d'influences normatives, au sein du réseau familial par exemple.

Les modes d'organisation des activités peuvent renforcer les différenciations sexuées dans les pratiques : il est donc nécessaire de résoudre une contradiction apparente : comment concilier le **libre choix** des enfants et une **éducation non sexiste** ?

Si l'on s'en tient seulement à l'accompagnement du « libre choix » des enfants, les professionnels de l'animation et du sport contribuent à rendre effective cette ségrégation des sexes.

Il sera alors nécessaire de travailler avec les familles et les parents dont les demandes peuvent venir entraver les tentatives de penser l'égalité et de la traduire en actes.

Les différenciations genrées dans les pratiques s'expliquent également par les modes d'organisation des activités et les manières de faire des éducateurs ; l'encadrement des activités sportives des filles et des garçons est très genré, que ce soit dans la répartition ou le recrutement des entraineurs, dans leurs comportements envers les jeunes mais aussi dans leur appropriation des activités *(J-C GILET, Yves RAIBAUD)*. Les garçons sont davantage poussés à l'exploit sportif et à la compétition que les filles, ce qui participe à la construction d'une certaine image du masculin et de la « virilité ».

La valorisation du sport performance, le sport « exploits », sont associés à des valeurs masculines. Le fonctionnement du sport fédéral et ses représentations s'inscrivent majoritairement dans une logique principale compétitive.

« Les pratiques considérées comme les plus prestigieuses sont essentiellement masculines et prises en charge par des hommes, quand les moins valorisées sont investies par les filles (…) et encadrées par des femmes » *(Carine GUÉRANDEL)*.

La question du décrochage relatif des garçons (-35 %) et du décrochage plus important encore des filles (- 45 %) au moment de l'adolescence de la pratique sportive (chiffres 2012 du Ministère).

Axe de réflexion : développer une offre de pratiques sportives de loisirs, hors compétition, dans les activités encadrées par les clubs.

Espace public et pratiques de loisirs : exclusion des filles et contrôle social

À partir du collège, les pratiques sportives séparent de façon tranchée les sexes et la non mixité devient une règle.

Dans les clubs et activités traditionnellement connotées masculins deviennent totalement non mixtes (football et rugby masculins, gymnastique et twirling féminins)*(Edith MARUEJOULS)*. Y compris dans des clubs mixtes ayant des entraînements et des compétitions séparées (volley, athlétisme, natation)*(Edith MARUEJOULS)*.

Les filles décrochent de la pratique sportive à partir de l'entrée en sixième, au moment de la puberté, en particulier dans les milieux sociaux défavorisés *(Magali BACOU, Yves RAIBAUD)*.

- Leur participation devient assez faible dans les clubs sportifs, très faible sur les temps de vacances et les séjours organisés *(Magali BACOU, Yves RAIBAUD)*.
- Elles disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes (musiques actuelles, cultures et sports urbains, accueils de jeunes) *(Magali BACOU, Yves RAIBOUD)*
- Garçons et filles ne s'y rencontrent pas (skate parc et city stades, pratiques sportives dites « libres » *(J-C GILET, Y. RAIBAUD)*

Les différenciations genrées dans les pratiques s'expliquent également par les modes d'organisation des activités et les manières de faire des éducateurs.L'encadrement des activités sportives des filles et des garçons est très genré, que ce soit dans la répartition ou le recrutement des entraineurs, dans leurs comportements envers les jeunes mais aussi dans leur appropriation des activités *(J-C GILET, Y. RAIBAUD)*.

Les garçons sont davantage poussés à l'exploit sportif et à la compétition que les filles, ce qui participe à la construction d'une certaine image du masculin et de la « virilité ».

A retenir

- L'espace public est un lieu privilégié du contrôle social, particulièrement au moment de l'adolescence
- Les garçons bénéficient d'une grande liberté dans leurs pratiques durant leur temps libre
- Les filles sont contraintes à surveiller leur « réputation » par crainte d'un « processus d'étiquetage sexuel » *(Isabelle CLAIR)*
- L'ordre de genre contribue ainsi à rendre les filles « invisibles »

Principes généraux d'actions

- Il n'y a pas d'injonction à la mixité
- La mixité de principe ne signifie pas la mixité tout le temps
- Les femmes, dans une situation d'interaction compétitive se considèrent moins compétentes quand le groupe est mixte par rapport à la compétence qu'elles s'attribuent dans un groupe non mixte *(Nicole MOSCONI)*
- Phénomènes de dominance du groupe des garçons à prendre en compte dans l'encadrement
- Mise en jeu et en scène des corps sexués à l'adolescence pouvant troubler les jeunes filles
- La séparation temporaire des filles et des garçons pour certaines activités peut être tout à fait compatible avec des séquences où les deux sexes pratiquent ensemble (cf démarche de projet)

Conclusion

Constats sur les caractéristiques de la pratique sportive féminine et l'absence de réelle mixité de genre dans le domaine sportif qui interrogent la façon dont sont pensés les projets des structures et l'élaboration des politiques publiques.

Nécessité d'une réflexion sur les activités proposées, les modalités d'encadrement, sur les usages des équipements sportifs et de proximité, sur la formation des encadrants aux spécificités des rapports sociaux de sexe.

Pour ouvrir l'éventail des activités et permettre à tous et à chacun-e d'y trouver son choix.

Pour ne pas assigner à un rôle de genre qui représente une difficulté, parfois une souffrance pour certains enfants et jeunes (versus « garçon manqué », homosexualité).
D'où l'importance de proposer d'autres contextes de pratiques, la mixité garçons/filles des activités sportives pouvant permettre de s'affranchir des contraintes imposées par les stéréotypes de genre *(Magali BACOU, Yves RAIBAUD)*.

Élements de conclusion de la journée technique

Stéphanie CORNU – Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »

En premier lieu, je souhaiterais adresser mes remerciements à l'équipe du PRN SEMC. Mes remerciements vont aussi aux intervenants : vous avez pu apprécier la qualité de leurs interventions et j'ai, pour ma part aussi pu mesurer leur efficacité et leur disponibilité intellectuelle. La tâche qui leur incombait n'était pas aisée, mais je crois à voir la qualité des synthèses qui ont été produites que chacun d'entre eux ont su apporter et partager leur expertise sur le champ de la formation et de la mixité.

Au cours de la journée, les différents intervenants qui se sont succédés ont éclairé notre parcours et notre démarche en vue d'utiliser la formation à des fins de développer de la mixité. L'adage, selon lequel «le sport est conçu par les hommes pour les hommes», décrit une réalité fréquemment rencontrée et bien connue de tous.

Les « rapports sur la féminisation du sport »[1] qui présentent les données sexuées relatives à la pratique sportive et à l'accès aux postes à responsabilité dans le champ sportif révèlent chaque année des disparités entre les hommes et les femmes dans le sport.

Unanimement, ils ont permis montrer que c'est bien la conduite du changement qui constitue le cœur de notre problématique.

Or, le changement c'est en quelque sorte une rupture… à l'opposé de la rupture : il y a la reproduction (dans son acceptation bourdieusienne), phénomène qui consiste à maintenir un certain état, un ordre social, on dont nous avons beaucoup parlé ici, comme principale source de difficulté à la progression des femmes dans le sport.

Mais le changement passe avant tout par le changement de regard que l'on porte…

…Sur la formation : Passer de l'adéquation emploi/formation à la formation levier de développement au service d'une organisation et de sa stratégie de développement. « Dis-moi ce que l'organisation souhaite devenir, je te dirai comment il faut former ses futurs agents/collaborateurs… »

… Sur la démarche : tout processus de changement vers la mixité est un gain et non une perte ou une augmentation de contrainte…

… Sur le processus de féminisation : La féminisation s'intègre à une vision émancipatrice de l'individu (homme et femme) qui gagne en liberté d'action en augmentant ses possibilités d'accéder à n'importe quel espace social, indépendamment de son sexe. Les clefs de voûte sont les stéréotypes de genre. Il est fondamental dans cette démarche de lutter contre tous les prêts à penser (les négatifs tout comme les positifs) sur les femmes et les hommes

[1] - *Voir le focus*

…Sur le sport lui-même : passer du sport comme « fin en soi » au sport comme « moyen de parvenir à… » peut constituer pour quelques fédérations sportives (en particulier les fédérations sportives olympiques) un préalable à la recherche de mixité…

- un sport, facteur de cohésion sociale
- un sport facteur de santé
- un sport, facteur d'émancipation

Comme l'a proposé la synthèse de l'atelier 1 : un des principaux risques de ne pas conduire le changement vers davantage de mixité serait l'ostracisation du sport… Le changement à organiser est donc multiple.
En guise de synthèse de cette journée et de conclusion :

Propos du changement :

- le changement se pilote
- le changement peut s'imposer (au début)
- le changement se construit sur le long terme
- le changement s'organise (en système avec des moyens)

La formation, levier de développement au service de la mixité est aussi une opportunité de nous rappeler que l'important c'est le chemin et surtout pas le résultat : Alors « du sens de l'organisation et du souffle » …..

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFCIELS

- Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. *Feuille de route du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative*. Ministère des Droits des femmes, 2012.

RAPPORTS

- *Les chiffres clés de la féminisation du sport en France.* (Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» : Aix-en-Provence, 2014).
- *Soixante recommandations pour une politique d'égalité entre les femmes et les hommes cohérente et ambitieuse* : avis du Haut Conseil sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE-FH) : Paris, 2013).
- *Egalité entre les femmes et les hommes : orientations stratégiques pour les recherches sur le genre*. (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) : Paris, 2012).

ACTES

- *« Filles sportives, femmes dirigeantes » :* Actes des jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport qui se sont déroulés le jeudi 29 mars 2013 à Périgueux. (Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» : Aix-en-Provence, 2014).
- *La place des femmes dans les organisations sportives, la parité est-elle possible ?* Actes du colloque qui s'est déroulé à Chambéry le 14 septembre 2009. / Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Savoie ; Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) Savoie : Chambéry, 2010).

LIVRES

- AYRAL Sylvie, RAIBAUD Yves. *Pour en finir avec la fabrique des garçons : loisirs, sport, culture.* (Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine : Pessac, 2014).
- BROUCARET Fabienne. *Le sport féminin : le sport, dernier bastion du sexisme ?* (Michalon : Paris, 2012).
- CHAPONNIERE C. et M. (2006), *La mixité, Chaponnière,* Infolio éditions
- COLLET Isabelle, DAYER Caroline. *Former envers et contre le genre.* (De Boeck : Paris, 2014).
- DAVISSE, LOUVEAU, *Sports, école, société : la différence des sexes*, L'Harmattan, 2004
- DAVISSE, Au temps de l'école l'éducation physique des filles, *in Sports, école, société, la différence des sexes,* l'harmattan, 2004
- DELMAS, *Les écarts de notation en EPS au baccalauréat entre filles et garçons*, mémoire de maîtrise éducation et motricité, UFR STAPS Lyon.
- GILLET Jean-Claude, RAIBAUD Yves. *Mixité, parité, genre, dans les métiers de l'animation*. (L'Harmattan : Paris, 2007).
- LOUVEAU, C., DAVISSE A. (1998), *Sport, école, société : la différence des sexes*. L'Harmattan, Paris
- VIEILLE-MARCHISET Gilles, PIVA Maïté, TATU Anne. *Des femmes à la tête du sport : les freins à l'investissement des dirigeantes locales*. (Presses universitaires de Franche-Comté : Besançon, 2004).

DOSSIERS

-HERITIER , Extrait de la revue Le Monde de l'éducation - Juillet - Août 2001
- HAICAULT, Complexité des rapports sociaux de sexe, *in Jeunes, genre et société, N°41, L'Harmattan,* 3ème trimestre 2006
- MOLLARD M.-C, (sous la direction de Céline SCHNEGG) (2007), *L'éducation physique et sportive : lieu de cristallisation des rapports sociaux de sexe ?*, Université de Genève

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET DE FORMATION

- *Femme, sport, éducation et citoyenneté… toute une histoire, les outils pédagogiques du PRN SEMC : les frises Histoire.* (Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» (PRN SEMC) : Aix-en-Provence, 2011).
- *Sportives en histoires, les outils pédagogiques du PRN SEMC : les fiches Histoire*. (Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» (PRN SEMC) : Aix-en-Provence, 2011).
- *Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir, guide d'intervention en milieu scolaire*. Ministère de l'éducation nationale, direction générale de la cohésion.
http://media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/05/3/comportements_sexistes_et_violences_sexuelles_162053.pdf
- *Tous différents tous égaux, le kit pédagogique du conseil de l'Europe*
http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/archives/educational_resources/education_pack/Kit%20pedagogique.pdf
- Le guide *« prévenir les conduites sexistes »*
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide11.pdf
- Les outils de formations des céméa :
http://www.cemea.asso.fr/aquoijouestu/fr/outils-pedagogiques

© Photos : Anne-Laure CHASSET

riam Chomaz : Cadre technique à l'Union sportive Léo Lagrange –
Sportive de haut-niveau

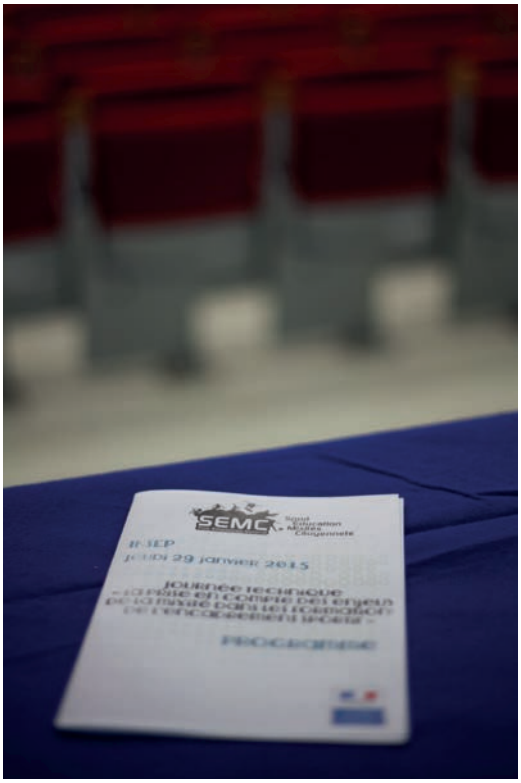
SEMC
JOURNÉE TECHNIQUE

Agir en inter action avec le partenariat existant
encadrant, dirigeant

Organisée par le Pôle ressources national
«Sport, éducation, mixités, citoyenneté»,
la journée technique est intégrée à la stratégie ministérielle
de réduction des inégalités aux pratiques sportives.

En complément de cette journée technique, le PRN SEMC met à votre disposition plusieurs outils sur cette thématique, parmi lesquels :

• un guide technique et méthodologique
• des formations
• des cycles de conférences /débats (JEIS) à disposition des territoires
• un site internet (en cours de finalisation)
• une série de clips et témoignages

Toutes ces ressources sont disponibles sur notre site
www.semc.sports.gouv.fr

Infos : prn@semc.sports.gouv.fr